



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le quinze mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1. Examen de la demande de permis de construire déposée par Monsieur Christophe GREGOGNA

Délibération: 005-2018

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur Christophe GREGOGNA a déposé le 3 mars 2018, en mairie, une demande de permis de construire dont l'objet est de réaliser une deuxième maison individuelle avec piscine sur la parcelle de terre constructible dont il est propriétaire cadastrée B 1603.

Eléments de référence de la demande:

N° PC 02B23918N0003

Références cadastrales du terrain sur lequel la construction est envisagée : B 1603 sise au lieu-dit «Poggia la Piata ».

Superficie globale du terrain : environ 1 916 M2.

Surface dont la création est envisagée (habitation): 95 M2.

Surface dont la création est envisagée (piscine) : 32 M2.

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la demande de permis de construire puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier déposé par Monsieur Christophe GREGOGNA,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la Carte communale de la commune de POGGIO D'OLETTA en vigueur depuis le 9 avril 2004,

VU le carnet de prescriptions architecturales dont la commune s'est dotée par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014,

VU les dispositions de la loi ALUR N° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU la convention signée le 26 décembre 2016 entre l'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et la Commune de POGGIO D'OLETTA, représentée par son Maire, par laquelle la DDTM de la Haute-Corse est chargée de l'instruction préalable des autorisations d'urbanisme,

DECIDE de donner un avis favorable au projet envisagé sous réserve de l'avis technique qui sera rendu par les services techniques de la DDTM de la Haute-Corse,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à la DDTM de la Haute-Corse.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le quinze mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

2. Examen de la demande de permis de construire modificatif déposée par Monsieur Noël MILLE

Délibération: 006-2018

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur Noël MILLE, a déposé le 9 mars 2018, en mairie, une demande de permis de construire modificatif concernant la construction de sa maison individuelle pour laquelle il a obtenu un permis de construire sous le N° PC 02B23915N0006 (pour modifications diverses et notamment des murs de soutènement en façade principale et à l'arrière du bâtiment).

Eléments de référence de la demande:

N° PC 02B23915N0006-1

Références cadastrales du terrain sur lequel la construction est envisagée : B 817 sise au lieu-dit «Poggio».

Superficie globale du terrain : 720 M2.

Surface dont la création est envisagée: 137,02 M2 (sans modification par rapport au PC initial).

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la demande de permis de construire puis de soumettre au débat la demande envisagée.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du dossier déposé par Monsieur Noël MILLE,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la Carte communale de la commune de POGGIO D'OLETTA en vigueur depuis le 9 avril 2004,

VU le carnet de prescriptions architecturales dont la commune s'est dotée par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014,

VU les dispositions de la loi ALUR N° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU la convention signée le 26 décembre 2016 entre l'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et la Commune de POGGIO D'OLETTA, représentée par son Maire, par laquelle la DDTM de la Haute-Corse est chargée de l'instruction préalable des autorisations d'urbanisme,

DECIDE de donner un avis favorable au projet envisagé à la condition que le demandeur soit tenu de réaliser en pierres maçonnées du pays le mur de soutènement en façade principale comme prescrit dans le permis initial et sous réserve de l'avis technique qui sera rendu par les services techniques de la DDTM de la Haute-Corse,

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à la DDTM de la Haute-Corse et à Madame l'Architecte des bâtiments de France, l'ouvrage étant à proximité de la chapelle « Santa Croce » inscrite au titre des monuments historiques.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire





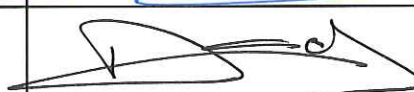
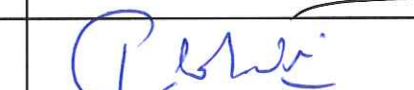



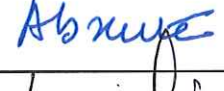



Les Conseillers Municipaux



Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 15 mars 2018

| NOM Prénoms | Fonction | Signature |
|-------------------|----------------------|--|
| VINCENTI Antoine | Maire |  |
| LECCIA Jean Marie | 1er adjoint |  |
| POTENTINI Yves | 2ème adjoint |  |
| GRAZI François | 3ème adjoint |  |
| CLEMENTI Antoine | Conseiller municipal |  |
| DAVID Emmanuel | Conseiller Municipal |  |
| DE ZERBI Patrick | Conseiller municipal |  |
| GHIRLANDA Eric | Conseiller municipal |  |
| LECCIA Yves | Conseiller municipal |  |
| MATTEI Estelle | Conseiller municipal |  |
| PAOLI Roxanne | Conseiller municipal |  |